

COMMISSION FOOTBALL A EFFECTIF REDUIT (F.E.R)

REUNION DU LUNDI 25 NOVEMBRE 2019

Président : M. AMSELLEM Emile,

Membres : Mmes *GUILIANI Patricia*, *RANSOU Virginie* et,

MM. *FETOUS Lakhdar*, *GLAUDE Gérard*, *GOURDOU Jean-Philippe*, *GRESSIEN Georges*,
LOPES Paulo, *MOUSTAMID Abdou*, *NAZICAL Marie-Ange*,

Assistent : MM. *DARDENNES Patrick*, *TAFININE Driss*,

Absents excusés : MM. *FOLTIER Bruno*, *GIRARD Jean-Claude*, *NOYON Joël*, *SAINT-ALBIN Maurice*,
LEBERRE Jean-Claude, *KUNTZMAN Michel*.

AVIS AUX CLUBS

« FOOTBALL D'ANIMATION »

Le Comité de Direction réuni, en date du *13 Novembre 2019*, a décidé d'appliquer des amendes pour non-utilisation de la F.M.I à compter du 1^{er} JANVIER 2020, dans les catégories suivantes :

***CRITERIUMS** : «**U10 - U11 et U12 - U13** »,

***CHAMPIONNAT** : **Claude LACHICHE** «**U12 - U13** »,

***CHAMPIONNAT** : **AVENIR** « **U10 - U11** ».

Barème de l'amende F.M.I « FOOTBALL D'ANIMATION » à compter de JANVIER 2020

1^{ère} : non-utilisation : un **RAPPEL**,

2^{ème} : non-utilisation : une **AMENDE de 50 €** (par équipe sans F.M.I.)

Une réunion « FOOTBALL D'ANIMATION « OBLIGATOIRE » se déroulera

le **VENDREDI 10 JANVIER 2020 à 18 H 30**

au siège du DISTRICT DU VAL-DE-MARNE DE FOOTBALL.

AVIS AUX CLUBS

SAISON : 2019 / 2020

1°) - **Le District vous demande d'indiquer sur tous vos courriers :**

- Le nom du club,
- L'objet de votre demande et les références des rencontres,
(Catégorie U6 à U13 - groupe - poule et date de la rencontre)

UN SEUL COURRIER OU UN MAIL POUR CHAQUE SUJET A TRAITER.

2°) - **Modes d'envoi du courrier ou mail au District VDM 94 : E-mail :**

secretariat@districtvaldemarne.fffr, et à la technique@districtvaldemarne.fffr

NB : Seuls les mails provenant des messageries officielles des clubs seront traités par le District du Val-de-Marne de Football.

Courrier postal : **DISTRICT DU VAL-DE-MARNE DE FOOTBALL**

131, boulevard des Alliés - 94500 CHAMPIGNY-SUR-MARNE CEDEX.

Tél : 01.55.96.11.00 - Fax : 01.55.96.04.44

(Technique : **DRISS** 01.55.96.11.**43** ou **HEDI** : 01.55.96.11.**42**).

3°) - **Ne pas oublier d'indiquer les noms et prénoms des joueurs et dirigeants et N° de licence :**

Exemple 1 : équipe A /équipe B - U13 - Groupe ABCD du 19/09/2018.

Courrier club de Numéro d'affiliation 000000 du 19/09/2018.

Objet : report d'une rencontre

Responsable Monsieur.....club x. Licence n°.....

A Madame la Directrice administrative et pour info : la technique Monsieur...

ADMINISTRATIF

U6 - U7

Plateau : SANTENY SP.L.

Courrier du club de SANTENY SP.L. du 25/11/2019 :

Un concours de circonstances fait que la Commission n'a pas eu vos demandes. Pour être sûr d'être entendu, il vaut mieux *adresser votre demande au secrétariat* :

secretariat@districtvaldemarne.fff.fr

Comme indiqué sur le journal, toutes les semaines. Nous prenons en compte votre demande et, la transmettons à la technique. Vous serez répartis différemment.

UJA MACCABI PARIS METROPOLE

Courrier du 21/11/2019 :

La Commission maintient les deux amendes, les comptes rendus doivent être transmis une semaine après l'événement.

U8 - U9

Plateau : ASPTT VILLECRESNES

Courrier du club de SUCY F.C. du 25/11/2019 :

La Commission, après relecture du compte rendu de plateau U8/U9 du 12/10/2019 à VILLECRESNES, maintient son amende :

Vous n'êtes pas marqués présent avec l'effectif, il n'y a pas, non plus, les feuilles d'engagements avec vos joueurs

Plateau : CHAMPIGNY F.C. 94

Courrier du club de PORTUGAIS ACADEMICA CHAMPIGNY A. du 22/11/2019 :

La Commission lève l'amende de l'APAC et amende le club de CHAMPIGNY FC pour les feuilles de rencontres non-transmises.

BRY F.C.

Courrier du 23/11/2019 :

Courrier tardif.

U. FOOTBALL CRETEIL

Courrier du 19/11/2019 :

Courrier tardif.

U10 - U11

CENTRE FORMATION F. PARIS / BONNEUIL S/MARNE C.S. U11 G 6 ABC du 23/11/2019

Courrier du club du CENTRE FORMATION F. PARIS du 25/11/2019 :

Rencontres reportées à une *date ultérieure en accord avec vos adversaires à nous communiquer.*

NOISEAU STE S. / A. S. ULTRA MARINE VITRY U11 G 8 AB du 23/11/2019

Courrier du club d'A. S. ULTRA MARINE VITRY du 22/11/2019 :

La Commission prend note du **FORFAIT AVISE** du Club d'A.S. ULTRA MARINE VITRY.

U10 - U11 : CHALLENGE REGIONAL ET José LEVY

La Commission demande au Centre du VAL-DE-FONTENAY AS (Poules 26) et, au Centre d'ORMESSON US (Poules 15), de bien vouloir leurs adresser les feuilles d'engagements ainsi que les résultats du Tour du 16/11/2019.

SAISON : 2019/2020

N°06 - JOURNAL DES AMENDES « FOOT ANIMATION »

(PV DU 25/11/2019)

<u>CLUBS</u>	<u>CLUBS AMENDES</u>	<u>MOTIFS</u>	<u>RENCONTRES</u>	<u>MONTANTS DES AMENDES</u>
532125	PORTUGAIS ACADEMICA CHAMPIGNY A.	Annulation amende de la Réunion du lundi 18/11/2019	Plateau U8/U9 du Plateau du 12/10/2019	-40,00 €
526258	LUSITANOS ST MAUR U.S.	Feuilles de rencontre non-reçues	LUSITANOS ST MAUR U.S. / VILLEJUIF U.S. CL Poule A (U13) du 12/10/2019	40,00 €
523873	FONTENAY SS/BOIS U.S.	Feuilles de rencontre non-reçues	FONTENAY SS/BOIS U.S. / JOINVILLE R.C. CL Poule A (U13) du 12/10/2019	40,00 €
563822	ECOLE PLESSEENNE DE FOOTBALL	Feuilles de rencontre non-reçues	ECOLE PLESSEENNE DE FOOTBALL / CHARENTON C.A.P. CL Poule C (U13) du 12/10/2019	40,00 €
860294	PRODIJEDUC ACADEMIE F.C	Feuilles de rencontre non-reçues	PRODIJEDUC ACADEMIE F.C/CENTRE FORMATION F. PARIS CL Poule C (U13) du 12/10/2019	40,00 €
	<u>TOTAL GENERAL</u>	<u>DE L'AMENDE LEVEE</u>	<u>JOURNAL N°06</u>	<u>-40.00 €</u>
	<u>TOTAL GENERAL</u>	<u>DES AMENDES MISES</u>	<u>JOURNAL N°06</u>	<u>160.00 €</u>

ANNEXE FINANCIERE

1er forfait - U11 /U13 (par équipe),	10,00 €
2ème forfait - U11 / U13 (par équipe),	15,00 €
3ème forfait - U11 / U13 (par équipe),	30,00 €
Feuille de rencontre non-reçue par club recevant (U10/U11 ou U12/U13),	20,00 €
Feuille de rencontre par équipe (retard, irrégulière, mal remplie,..),	10,00 €
Disqualification G. BOULOGNE, Festival U13 et challenge MERCIER - 1er tour, 1er Tour coupe VDM FUTSAL,	15,00 €
Forfait non-avisé, G. BOULOGNE, Festival U13 et challenge MERCIER - 1er tour, 1er Tour coupe VDM FUTSAL,	30,00 €
Disqualification G. BOULOGNE, Festival U13 et challenge MERCIER - 2ème tour, 2ème Tour Coupe VDM FUTSAL,	30,00 €
Forfait non-avisé G. BOULOGNE, Festival U13 et challenge MERCIER - 2ème tour, 2ème Tour Coupe VDM FUTSAL,	60,00 €
Disqualification Festival U13 et challenge MERCIER - 3ème tour,	45,00 €
Forfait non-avisé Festival U13 et challenge MERCIER - 3ème tour,	90,00 €
Disqualification G. BOULOGNE, Festival U13 et challenge MERCIER - Finale, Finale Coupe VDM FUTSAL,	120,00 €
Forfait non-avisé G. BOULOGNE, Festival U13 et challenge MERCIER - Finale, Finale VDM FUTSAL,	120,00 €
Absence aux plateaux nouvelles pratiques (defifoot intercubs..),	100,00 €
C.R non-reçu des plateaux nouvelles pratiques,	50,00 €
Absence à la réunion annuelle école de FOOT,	100,00 €
Absence non-justifiée à une convocation,	40,00 €
U6 / U7 : Forfait ou absence (par équipe),	10,00 €
U6 / U7 : Compte-rendu non-reçu (par club d'accueil),	20,00 €
U8 / U9 : Forfait ou absence (par équipe),	10,00 €
U8 / U9 : Compte-rendu non-reçu (par club d'accueil).	20,00 €